

**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Tanindrazana –Fahafahana – Fandrosoana*

**CONGRES DE LA TRANSITION**

**RESOLUTION N°01-2010/R**  
invitant le Gouvernement à reporter la date  
des élections Municipales et Communales

EXPOSE DES MOTIFS

Tenant compte des problèmes qui se sont succédés à Madagascar lors des différentes élections durant les périodes de pluie et qui ont occasionné des conflits aussi bien électoral que des impacts sur la crédibilité des résultats en raison d'enclavement de certaines régions et certaines villes ;

Conscient de la difficulté de la collecte des résultats qui peut durer des semaines, suscitant ainsi des doutes et des suspicions sur leur véracité ;

Considérant les divers ateliers et conférences régionales relatifs aux élections ;

En application de l'article 36 de l'Ordonnance n°2010-003 relative à la Loi organique portant Code électoral prévoyant les élections entre 30 avril et 30 octobre de l'année ;

Soucieux de l'amélioration constante de la qualité d'organisation des élections ;

Considérant la nécessité d'élargir le Comité Electoral National Indépendant (CENI) aux représentants des partis et des associations politiques ;

Vu la nécessité de réduire le montant de la caution électorale qui reste encore assez élevé pour les candidats ;

Compte tenu de la difficulté de la refonte totale de la liste électorale ;

Vu le phénomène de flux migratoires de certaines franges de la population durant les saisons pluvieuses ;

Et surtout afin d'offrir une autre opportunité à la concertation.

La présente Résolution invite le Gouvernement à reporter la date des Elections Municipales et Communales du 20 décembre 2010, avec la possibilité pour tout candidat ayant déposé leur candidature avant le 20 novembre 2010 de la retirer et la redéposer s'il le désire, au moment opportun.

Tel est l'objet de la présente Résolution.

**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Tanindrazana –Fahafahana – Fandrosoana*

**CONGRES DE LA TRANSITION**

**RESOLUTION N°01-2010/R**  
invitant le Gouvernement à reporter la date  
des Elections Municipales et Communales

Le Congrès de la Transition,

Conscient de la nécessité de l'implication des citoyens dans les affaires nationales par le biais des élections ;

Conscient de l'importance de l'amélioration constante de la qualité de l'organisation des élections ;

Soucieux de l'enclavement de certaines régions et villes durant les périodes de pluie, rendant ainsi difficile les collectes des résultats des élections qui susciteront des doutes et des suspicions sur leur crédibilité.

Et afin d'offrir une autre opportunité à la concertation.

**Après débat en séance plénière en date du 22 novembre 2010,**

**Demande au Gouvernement de bien vouloir reporter les Elections Municipales et Communales prévues le 20 décembre 2010 à une date ultérieure, ainsi que le report de la date d'expiration des dépôts de candidature, avec la possibilité pour tout candidat ayant déposé leur candidature avant le 20 novembre 2010 de la retirer et la redéposer s'il le désire, au moment opportun.**

Antananarivo, le 22 novembre 2010.

LE PRESIDENT DU CONGRES DE LA TRANSITION,

RAHARINAIVO Andrianatoandro